

DU 13 AU 17 JUIN 2016

13^e

Semaine
pour la
Qualité
de Vie au
Travail

MIEUX
TRAVAILLER
À L'ÈRE DU
NUMÉRIQUE



Invitation presse

Le 6 juin 2016

Hervé Lanouzière, Directeur général de l'Anact

et

Hervé Fernandez, Directeur général de l'ANLCI

vous convient à un point presse

Le mercredi 15 juin à 11 h

A l'occasion de la signature de l'accord de partenariat Anact-ANLCI

A l'Anact, 192 avenue Thiers 69006 Lyon (4^{ème} étage)

La signature de cet accord aura lieu dans le cadre de la Semaine pour la qualité de vie au travail 2016 qui porte sur le thème « Mieux travailler à l'ère du numérique », en phase avec les enjeux qui sous-tendent l'accord de partenariat.

En effet, l'évolution du travail et de ses conditions d'exercice risque de mettre toujours plus à l'écart les 2,5 millions de personnes concernées par l'illettrisme en France. Le numérique peut encore accélérer ce processus. Il peut être également une opportunité pour accompagner des changements d'organisation favorables aux individus menacés sur le marché du travail. C'est le pari pris par les deux agences nationales décidées à mener des actions communes. Actions de sensibilisation, manifestations et aussi expérimentations en entreprises.

L'Anact et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) signent un accord de partenariat afin de favoriser la prise en compte des situations d'illettrisme dans le cadre des actions d'amélioration des conditions de travail, favorisant la réduction du stress des salariés concernés, tout en améliorant la performance des entreprises sensibilisées. Les deux agences souhaitent développer leur collaboration par l'échange d'informations et de pratiques pour sensibiliser leurs partenaires sur les effets de l'illettrisme sur les conditions de travail, comme facteur de risque professionnel et comme frein dans le développement des parcours professionnels.

Les responsables référents de ce partenariat sont pour l'Anact, Olivier Liaroutzos (o.liaroutzos@anact.fr) et pour l'Anlci Armelle Delamplé (armelle.delamplé@anlci.fr).

Contact Presse :

Anact : Catherine Guibert – c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - Emma Step – e.step@anact.fr - 04 72 56 13 39

ANLCI : Virginie Lamontagne – virginie.lamontagne@anlci.fr – 04 37 37 18 61

La Semaine pour la qualité de vie au travail, un rendez-vous incontournable de la vie sociale et économique française.

Déployée sur tout le territoire par le réseau Anact-Aract, elle met en lumière les actions concrètes et la réflexion menées autour des questions de développement de la qualité de vie au travail. Avec plus de 100 événements chaque année, la « Semaine pour la qualité de vie au travail », contribue concrètement à l'évolution des représentations des acteurs sociaux sur le sujet, en expérimentant des approches innovantes à leur côté.

SQVT : Contacts presse Agence Géraldine Musnier

Julie Briand - 04 78 91 19 75 – 06 60 94 05 49 julie@agencegeraldinemusnier.com

Mathilde Virat – 04 78 91 06 07 – 06 59 76 82 43 mathilde@agencegeraldinemusnier.com

www.qualitedevieautravail.com



#SQVT #numérique #travail #santé #organisation #vieperso



LE RÉSEAU

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social et d'un réseau de 25 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract a pour vocation de mettre en capacité les salariés et directions, plus particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, de recourir à des méthodes et

outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : transformer à leur avantage les contraintes et défis d'aujourd'hui et de demain.



AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
INDUSTRIE ET COMMERCE

L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) a été créée en 2000, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets. Cet effort de clarification et

d'organisation s'accompagne d'un effort de valorisation et de diffusion des bonnes pratiques, afin d'accélérer les transferts d'expérience et de faciliter la montée en compétences des acteurs. L'ANLCI s'appuie sur la mise en place de plans régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats entre l'État, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises qui contribuent à prévenir et résorber l'illettrisme. Afin de promouvoir son action au niveau local, l'ANLCI dispose de relais régionaux nommés par les préfets de région.

En 2016, les partenaires fédérés par l'ANLCI ont choisi de porter ensemble la charte « **Pour que le numérique profite à tous** », et d'organiser les 6 et 7 septembre 2016 à Lyon les « **Journées du Numérique / Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme !** » dans le cadre de la 3^{ème} édition des journées Nationales d'Action contre l'illettrisme. Voir www.anlci.gouv.fr

Contact Presse :

Anact : Catherine Guibbert – c.quibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38 - Emma Step – e.step@anact.fr - 04 72 56 13 39

ANLCI : Virginie Lamontagne – virginie.lamontagne@anlci.fr – 04 37 37 18 61